



# Variano<sup>®</sup> Xpro

## FONGICIDE contre les maladies des céréales\*

\*Cf. tableau des usages.

### Conditionnement(s)

Bidon 5 L

### Fiche d'identité

#### Composition :

**Autres composants dangereux CLP**  
- N,N-Diméthyldécane-1-amide

**Classification RAC : 11-3-7**

**Formulation :** concentré émulsionnable

**Numéro AMM :** 2150051

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS 74  
rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active :** bixafen  
**Teneur :** 40g/l, soit 3.4% (m/m)  
**Famille chimique :** carboxamide  
**Mode d'action :** Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

**Substance active :** prothioconazole  
**Teneur :** 100g/l, soit 9.4% (m/m)  
**Famille chimique :** triazolinthione  
**Mode d'action :** Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

**Substance active :** fluoxastrobine  
**Teneur :** 50g/l, soit 4.7% (m/m)  
**Famille chimique :** dihydro-dioxazines  
**Mode d'action :** Inhibition de la respiration mitochondriale au niveau de l'ubiquinol du complexe III.

### Description

Le produit est un fongicide composé de trois substances actives issues de la recherche BAYER:

- le bixafen, de la famille des carboxamides, inhibe le complexe mitochondriale II (succinate deshydrogenase). Doté de propriétés systémiques, il agit à différents stades du cycle de développement du champignon (germination des spores, élongation du tube germinatif,...).
- la fluoxastrobine, de la famille des strobilurines, inhibe la respiration cellulaire. Dotée de propriétés systémiques, elle agit principalement sur la germination des spores.
- le prothioconazole, de la famille des triazoles, inhibe la synthèse de l'ergostérol. Il est doté de propriétés systémiques.

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

Verser directement le produit, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve du pulvérisateur remplie aux deux tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement. Compléter avec le volume d'eau nécessaire. Agiter la préparation après un stockage au froid et durant l'application.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT L'APPLICATION			
	PROTECTION DES YEUX	PROTECTION DES BRAS, DU VISAGE ET DE LA TÊTE	PROTECTION DES MANS	PROTECTION DES PIEDS
QUINTE ou MITRELE MF EN ISO 3708-1 casquette MF EN ISO 3708-1 Type 1 ou à usage unique MF EN ISO 3708-1 Type 2	Requises	À usage unique*	À usage unique	Requises
EPI VESTIMENTAIRE combinaison à la norme NF EN ISO 27061-1	EPI			EPI
EPI PARTIEL gants longs, manches longues, catégorie II type 2/3/4	EPI			EPI
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie II type 4			Type 4 ou 5 sans capuche	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL selon la norme EN 180 (CE, mark CE)				
PROTECTION RESPIRATOIRE Catégorie de protection (PPE) EN 12940 (type A) ou EN 12941 (type P1)				
BOTTES selon la norme EN 15085-1				

\*En cas d'urgence, en l'absence de produits de protection, les parties du corps non protégées par le matériel de protection individuelle doivent être soignées immédiatement.

En cas d'urgence, en l'absence de produits de protection, les parties du corps non protégées par le matériel de protection individuelle doivent être soignées immédiatement.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation.  
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi



**Variano**  
Xpro

du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la

responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

### Toxicologie

#### Classement du mélange CLP

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H332 - Nocif par inhalation.
  - H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
  - H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
  - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Attention



- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- P410 - Protéger du rayonnement solaire.
- P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
- SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de [5] mètres en bordure des points d'eau pour les céréales d'hiver et de printemps.

#### Délai de rentrée

48 heures après traitement.

#### Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

#### Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

#### Mentions obligatoires

- SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
- SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

#### Premiers soins

**Conseils généraux** S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Transport et Stockage

Point gélif : -5°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

**Danger principal**

**Danger secondaire**

**Danger tertiaire**

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

### Tableau des usages et doses autorisées



**Variano**  
Xpro

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Graminées porte-graine	Maladies foliaires nécrotiques, Oïdiums, Rouilles	1.75 l/ha	1 trait./an uniquement sur complexe de maladies	NC	7a

Graminées porte graine: les précautions et recommandations d'emploi peuvent être obtenus auprès de la FNAMS

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Rouilles	1.75 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Blé	Septorioses, Piétin-verse, Helminthosporiose, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.75 l/ha	1 trait./an uniquement sur complexe de maladies stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Triticale	Rouilles	1.75 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Triticale	Oïdiums, Septorioses, Piétin-verse, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.75 l/ha	1 trait./an uniquement sur complexe de maladies stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Epeautre	Rouilles	1.75 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Epeautre	Septorioses, Piétin-verse, Helminthosporiose, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.75 l/ha	1 trait./an uniquement sur complexe de maladies stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a
Orge	Oïdiums, Piétin-verse, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.5 l/ha	1 trait./an uniquement sur complexe de maladies stade BBCH 30 à BBCH 61	BBCH 61	1a, 7a
Orge	Rhynchosporiose, Helminthosporiose (D.	1.5 l/ha	1 trait./an	BBCH 61	1a, 7a



**Variano**  
Xpro

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Avoine	terres), Ramulariose, Rouilles Rouille couronnée	1.75 l/ha	stade BBCH 30 à BBCH 61 1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 61 1 trait./an	BBCH 61	1a, 7a
Avoine	Piétin-verse, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.75 l/ha	uniquement sur complexe de maladies stade BBCH 30 à BBCH 61	BBCH 61	1a, 7a
Seigle	Rhynchosporiose des céréales, Rouilles, Fusarioses sur épis (à Fusarium), Fusarioses sur épis (à Microdochium)	1.75 l/ha	1 trait./an stade BBCH 30 à BBCH 69	BBCH 69	1a, 7a

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

#### 1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les céréales d'hiver et de printemps.

#### 7. Riverains et personnes présentes

7a. Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

## Traitement

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes, le produit s'emploie :

- sur blé, triticale et seigle, entre le stade début montaison (BBCH 30) jusqu'au stade fin floraison (BBCH 69).
- sur orge et avoine, entre le stade début montaison (BBCH 30) jusqu'au stade début floraison (BBCH 61).

Le produit peut être appliqué seul dans tout programme de protection.

Le produit peut s'utiliser sur céréales destinées à la production de semences.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

Afin de gérer au mieux les risques de résistance sur la parcelle traitée avec le produit, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la Note Commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du Végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille

Bayer recommande également :

- d'utiliser le produit en application préventive ou le plus tôt possible dans le cycle de la maladie.
- de respecter les doses homologuées.

### Classification FRAC

- 11 - Inhibition de la respiration mitochondriale au niveau de l'ubiquinol du complexe III.
- 3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des steroles.
- 7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

### Application (matériel, pression)

Le produit s'utilise dans des volumes d'eau allant de 100 à 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix des buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.



### Conditions du milieu

Ne pas traiter en cas d'hygrométrie inférieure à 60% et à des températures supérieures à 25°C.  
 En cas de stress hydrique marqué et/ou de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et/ou en situation de sol séchant.

### Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4				Type 3 ou 4 avec capuche		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## Mentions légales

Variano® Xpro ▯ 40 g/l bixafen 100 g/l prothioconazole 50 g/l fluoxastrobine ▯ AMM n°2150051 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B ▯ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▯ Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 ▯ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ▯ Cancérogénicité, catégorie 2 ▯ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▯ ▯ ▯ Attention ▯ ▯ ▯ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▯ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▯ H332 - Nocif par inhalation. ▯ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▯ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▯ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Juin 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)